

pour autant perdre ses qualités intrinsèques) devait figurer dans la liste des sports olympiques.

Cinquante-trois fédérations affiliées, tel est l'effectif actuel de cette fédération internationale. Relevons maintenant ce que dit la brochure éditée par la Fédération Internationale de Volley-ball.

« L'une des surprises qui marquent l'étude de l'évolution du sport est la rapidité avec laquelle le volley-ball s'est propagé dans le monde. Parti des Etats-Unis, où William Morgan l'avait inventé en 1895, le volley-ball était pratiqué par le corps expéditionnaire américain lors de la première guerre mondiale. C'est de cette façon qu'il fut connu des sportifs de nombreux pays. Moins de dix ans plus tard, les premières fédérations

nationales naissaient. En 1940, la seconde guerre mondiale retardait la création de la fédération internationale, mais, pourtant, celle-ci se constituait en 1947. »

Cette fédération est actuellement dirigée par des hommes compétents et dévoués à la cause. Nous voulons nommer MM. Paul Libaud et Lenoir, président et secrétaire qui ont été comblés, puisqu'ils avaient demandé que leur sport fut placé dans la liste des sports *facultatifs* alors qu'il figure maintenant dans la liste *officielle* des sports olympiques; en effet les termes *obligatoires* et *facultatifs* ont été supprimés à Sofia de telle sorte qu'il ne reste qu'une seule liste de 21 sports, dont 15 au minimum devront figurer au programme olympique. Bonne chance, Messieurs, pour 1964.



Match de volley-ball à Sofia: BULGARIE—U.R.S.S.

*Pourquoi le sport du **BOBSLEIGH** a-t-il été éliminé du programme de Squaw-Valley ?*

Ce fut une surprise générale — il faut l'avouer — lorsque la délégation représentant les Jeux Olympiques d'Hiver de Squaw Valley 1960 présenta son rapport à Sofia dans lequel on pouvait lire le texte que nous publions ci-après. Personne ne s'en doutait. Le secret avait été bien gardé par les Américains.

Voici le fameux passage du rapport dont nous faisons mention :

Point 3. *Le Comité d'Organisation a été peiné de l'intérêt limité qui s'est manifesté pour le Bobsleigh en vue des Jeux de 1960. Le Comité a écrit l'été dernier (1956) aux Comités Nationaux Olympiques de toutes les nations intéressées dans les sports d'hiver, ainsi qu'à la Fédération Internationale de*

Bobsleigh et Tobogganing dans le but de s'assurer du nombre de nations ayant l'intention de participer aux concours de bobsleigh en 1960

Le résultat de cette enquête a été très décevant. Nous publions les réponses reçues à la suite de ce texte. On y constatera que DEUX nations seulement assurèrent leur participation et CINQ limitèrent leur participation à une probabilité.

Il est donc difficile de justifier une dépense de plus de 700.000 dollars pour la construction d'une piste de bobs en tenant compte du peu d'intérêt manifesté en vue de cet événement. Ainsi le Comité d'Organisation demande respectueusement que les courses de bobsleighs ne soient pas comprises dans le programme des VIII^{es} Jeux Olympiques d'Hiver. Etc.

Participations prévues

ensuite de l'enquête faite par les organisateurs de Squaw Valley :

Nation	OUI	PROBABLE	POSSIBLE	DOUTEUX	NON
Argentine					X
Autriche					X
Belgique					X
Tchécoslovaquie					X
Liechtenstein					X
Espagne					X
France		X			
Angleterre		X			
Italie		X			
Suède		X			
Suisse		X			
Allemagne			X		
Norvège				X	
Pologne				X	
Roumanie	X				
Etats-Unis	X				
	2	5	1	2	6

Le Comité International Olympique se trouvait ainsi à Sofia devant un problème fort délicat à résoudre. Le sport du bobsleigh se trouvait au programme des Jeux Olympiques d'Hiver depuis 1924 sans interruption. Toutes ses épreuves s'étaient toujours déroulées normalement et jamais le Comité International Olympique n'avait reçu de plainte à ce sujet. Pourtant pouvait-on décemment demander aux organisateurs de porter à leur budget une somme de 700.000 dollars pour la construction d'une piste alors que la participation de deux nations seulement était assurée ? Toute personne sensée répondra par la négative. Le vice-président de la Fédération Internationale de Bobsleigh et membre du Comité International Olympique pour la Suisse était présent à Sofia et participait aux débats. Avec une gêne certaine il dut avouer n'avoir été au courant en aucune façon des démarches antérieures des organisateurs de Squaw Valley, et encore moins, s'il l'est possible, de la requête qu'ils venaient de présenter au Comité International Olympique. Un geste de courtoisie envers le vice-président de la F.I.B.T., présent à Sofia eût été facile, sinon de mise de la part des Américains. Ils s'étaient côtoyés dans le même hôtel pendant trois jours auparavant. De toute manière une décision devait être prise et la proposition des organisateurs de Squaw Valley fut acceptée aux grands regrets, il faut le dire, de ceux qui durent prendre cette décision. Comme 12 nations au moins doivent s'inscrire au programme pour que le bobsleigh puisse se dérouler,

il y a lieu de penser que, même si un revirement devait se produire au sein des nations ayant répondu sous les formes « probable, possible et douteux » cela ne suffira pas à satisfaire les exigences du Comité International Olympique puisque l'on ne pourrait enregistrer que 10 inscriptions.

A vrai dire nous pourrions ajouter que si le Comité International Olympique avait respecté ses propres règlements, le sport du bobsleigh n'aurait même pas pu être porté au programme, puisqu'il est dit à l'art. 30 que « seuls les sports *largement* pratiqués dans *vingt-cinq pays au moins* peuvent être inclus au programme des Jeux Olympiques ».

Or la liste publiée ci-haut n'indique que *seize* pays et nous doutons fort que ce sport *y soit largement* pratiqué dans chacun d'eux !

Bien entendu une série de protestations fusèrent de divers côtés et plus particulièrement de pays ayant des chances de remporter une ou plusieurs médailles dans ces compétitions. La presse s'en est fait l'écho et le nationalisme, une fois de plus, s'est montré sous son véritable jour. Plusieurs offres télégraphiques atteignirent le Comité International Olympique à Sofia demandant l'organisation des épreuves de bobsleigh en 1960 en lieu et place de Squaw Valley qui les abandonnait. Citons parmi ces offres celles du Gouverneur de New-York (pour Lake Placid) ; la Fédération suisse de Bobsleigh et la station de Saint-Moritz (pour Saint-Moritz), le Bobsleigh-Club de Garmisch-Partenkirchen (pour Garmisch).

Là encore les règles olympiques interdisent à une ville désignée de partager son privilège avec une autre, de sorte qu'un sport ne saurait être disputé ailleurs que dans la ville choisie, (Oui, nous savons ce que le lecteur pense en songeant au transfert des sports équestres à Stockholm en 1956, mais il s'agissait là d'un cas de force

majeure sans pour cela créer un précédent. *Réd.*)

Les choses en sont là à l'instant où nous écrivons ces lignes, tandis que le Congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing se réunira en février où cette question sera certainement portée à l'ordre du jour.

La Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing a protesté auprès des organisateurs de Squaw Valley.

Voici la réponse de ces derniers :

San Francisco, le 25 octobre 1957.

*Monsieur le Comte de la Frégeollière
Président
Fédération Internationale de Bobsleigh
et de Tobogganing*

*102, avenue Kléber
Paris 16, France.*

Monsieur le Comte,

En réponse à votre lettre du 12 octobre, puis-je vous dire respectueusement que le rapport montre que notre Comité Organisateur a toujours agi de bonne foi sur la question des compétitions de Bobsleigh aux VIII^es Jeux Olympiques d'Hiver qui auront lieu à Squaw Valley, Californie, en 1960.

Au moment où nous avons écrit aux Comités Nationaux Olympiques dans le but de connaître leurs projets pour participer à l'épreuve du Bobsleigh, nous avons continué le programme prévu au budget, qui envisageait la construction d'une piste et de toutes les installations nécessaires. Nous avons déjà dépensé à peu près \$50.000 pendant l'année précédente pour obtenir des levés topographiques et des plans d'ingénieur et d'architecte pour la construction de la piste de Bob.

Comme vous le savez, les plans ont été basés sur les dessins de M. Louis Saint-Calbre, qui s'est rendu deux fois à Squaw Valley, sur invitation du Comité Organisateur, pour fournir l'assistance technique de l'installation projetée.

*Votre lettre constate que M. Saint-Calbre a estimé les travaux à \$300.000 maximum, tandis que ce Comité avait renseigné le Comité International Olympique que le prix en serait de \$700.000. Il est exact que M. Saint-Calbre avait tablé son calcul à \$300.000, mais il est un fait que ce calcul n'a pas compris des frais additionnels importants, comme l'achat de bobsleighs pour les essais, la construction d'un téléférique pour faire revenir les bobsleighs au point de départ, la préparation des endroits réservés pour les spectateurs, des bâtiments de service, des garages, des cabanes de chauffage, des installations pour l'éclairage (les courses devraient se faire de nuit. *Réd.*) et*

pour le chronométrage, des moyens de communication, amenées d'eau, l'Équipement mécanique pour enlever la neige (très haute à Squaw Valley) de la piste, et d'autres détails importants dont le coût total s'est élevé à plus de \$700.000.

C'est avec un profond regret que appris, sur la base des réponses reçues des nations qui, auparavant, avaient participé aux compétitions de bobsleighs, que si peu d'entre elles avaient l'intention de participer à cette épreuve aux Jeux Olympiques d'Hiver de 1960 à Squaw Valley. Nous avons reconnu que même l'étude de la situation ne nous a pas permis de trouver une conclusion satisfaisante. Cependant, puisque nos plans de construction devaient être établis et les contrats donnés le 7 octobre 1957, pour terminer la piste et en permettre les essais avant les Jeux, nous nous sommes trouvés dans une impasse et nous avons décidé de soumettre le problème au Comité International Olympique à la réunion de Sofia. M. Saint-Calbre vous confirmera que, selon sa propre idée, deux ans d'essais, au moins était une chose essentielle pour cette nouvelle piste de bob. Une construction immédiate s'imposait donc pour préparer cette mise au point.

Nous pensons que vous reconnaîtrez que ce Comité — et le Mouvement Olympique entier — auraient été sévèrement critiqués pour avoir fait \$700.000 de dépenses pour une course de Bobsleighs et toutes les installations nécessaires, alors que si peu de nations avaient garanti leur participation. Naturellement, le cas aurait été bien différent s'il y avait déjà eu une installation de bobs à Squaw Valley.

Le Comité International Olympique, ayant étudié toute la question, a décidé d'accepter la recommandation que les courses de bobsleighs soient éliminées de la liste des Jeux d'Hiver, se basant sur l'opinion suivant : il faudrait qu'au moins douze nations prennent part à la course de bobs pour justifier son inclusion dans les Jeux de 1960, et à cette époque on ne pouvait garantir ni ce nombre, ni un nombre approximatif.

Vous nous dites, dans votre lettre, que vous avez demandé à M. Otto Mayer, Chancelier du Comité International Olympique de vous